



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 62617

Texte de la question

M. Henri Cuq attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des conjoints de personnes invalides ou handicapées. En effet, nombre d'entre eux sont contraints d'abandonner leur activité professionnelle pour devenir tierce personne et se trouvent par conséquent dépourvus du nombre d'annuités nécessaires au moment de faire valoir leurs droits à la retraite. En conséquence, le montant de leur retraite se trouve considérablement diminué, alors même qu'ils continuent à s'occuper de leur conjoint. En outre, les mécanismes de réversion restent dans ce cas particulièrement inopérants, la personne handicapée bénéficiant elle-même d'une retraite très faible. Aussi, il lui demande ce qu'elle entend faire pour remédier à cette situation afin de permettre aux personnes ayant cessé leur activité pour s'occuper d'une personne invalide ou handicapée de bénéficier d'une retraite décente.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62617

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3473